

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 15/12/2025

Salle du Conseil Municipal – Place Viala – 34660 COURNONTERRAL

Date de convocation : 09/12/2025

Nombre de membres en exercice : 25

Nombre de membres présents : 17

Nombre de suffrages exprimés : 19

Quorum atteint

Présents (17) :

- William ARS
- Olivier DELMAS
- Marie-Line GIBERT
- Eddy GOMMERET
- Karine TURLAIS
- Yoann AGATI
- Geneviève SOLACROUP
- Anne MACIAS
- Roseline TERME
- Marc OLIVIER
- Anne GACHON
- Gautier VIDAL
- Emilie BRIGNARD
- Flavien MERCADIER
- Patrick MOREAU
- Anne-Marie DELOBEL
- Laura AZEMA

Absents représentés (2) :

- Patricia BELKADI : pouvoir à Eddy GOMMERET
- Pascale GRIPON : pouvoir à Karine TURLAIS

Absents (6) :

- Norbert ISERN
- Céline DUCOUDRAY
- Paul MARTINEZ
- Sylvie VALETTE
- Naima DEBORDES
- Elisabeth LEONES

Secrétaire :

Marie-Line GIBERT

DELIBERATION D2025-92 – MISSION ARCHIVES DU CDG34 – AVENANT N°1

Monsieur le Maire rappelle que la Commune a fait appel à la Mission archives du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault (CDG 34) pour le classement de ses archives et a signé une convention en date du 22/02/2022 pour un montant de 42 400 €, soit 212 jours de mission.

Les archives antérieures à 1983 ont été traitées en 2023 et 2024. Il reste la mission d'archivage des documents postérieurs à 1982, soit 144 jours.

Conformément à l'article 14 de la convention pour le traitement des archives postérieures à 1982, le tarif d'intervention a été révisé par le Conseil d'administration du CDG 34 passant de 200 € à 350 € par jour d'intervention.

Il est donc nécessaire de signer un avenant d'un montant de 21 600 € portant le prix total des 2 missions à 64 000 €.

Monsieur le Maire propose par conséquent au Conseil :

- d'approuver l'avenant n°1 d'un montant de 21 600 € ; le montant total de la mission s'élevant ainsi à 64 000 €,
- de l'autoriser à signer cet avenant et toutes pièces utiles et nécessaires à la réalisation de cette prestation.

LE CONSEIL :

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

APPROUVE en leur entier les propositions qui lui sont faites.

FAIT ET DELIBERE A COURNONTERRAL, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Envoyé en préfecture le 18/12/2025

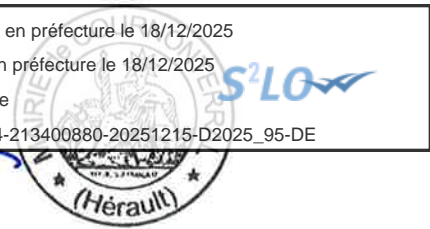
Reçu en préfecture le 18/12/2025

Publié le

ID : 034-213400880-20251215-D2025_95-DE

Le Maire,

William ARS



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois adressé au Maire ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.